Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CAEN

PLACE GAMBETTA - BP 555
14037 CAEN CEDEX
TEL : 02.31.85.40.00
TELECOPIE : 02.31.79.16.19

RECEPISSE DE DEPOT

ASSISTECO

13 RUE JEAN BAPTISTE COLBERT
BP 5106
14079 CAEN CEDEX 5

V/REF :
N/REF : 2000 B 41 / 2003-A-7

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAEN CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 06/01/2003, SOUS LE NUMERO 2003-A-7,

P.V. d'assemblée du 23/12/2002

Changement de gérant

CONCERNANT LA SOCIETE
ABAXIMMO
Société à responsabilité limitée
46 RUE ECUYERE
CAEN
14000 CAEN

R.C.S. CAEN 429 097 546 (2000 B 41)

LE GREFFIER

ABAXIMMO

SARL au capital de 8 000 €

46 Rue Ecuyère

14000 CAEN

RCS CAEN B 429 097 546

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 23 DECEMBRE 2002

L'an deux mille deux, le 23 décembre à 14H00, les associés de la société « ABAXIMMO », Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 €, RCS 429 097 546, se sont constitués en assemblée générale ordinaire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Frédéric GHEZ, propriétaire de 720 parts, associé, gérant de la société.

Le président constate qu'est présent :

- Madame Véronique GHEZ propriétaire de quatre vingt parts sociales, ci	80 parts

Ensemble propriétaires des HUIT CENTS parts composant le capital social, ci.	800 parts

Le président constate que les associés présents possèdent ensemble huit cents parts sociales, représentant l'intégralité du capital social, et qu'en conséquences, l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires conformément aux dispositions des statuts.

Le président déclare ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Changement de gérant.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance.

Le président ayant apporté toutes ces précisions, il déclare la discussion ouverte.

VG FG.

Puis, les débats terminés, personne ne demandant plus la parole, le président met au voix la résolution suivante :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale accepte la démission de Mr Frédéric GHEZ de ses fonctions de gérant au 31 décembre 2002, et donne quitus de son mandat pour la période écoulée. L'assemblée générale nomme, sans limitation de durée, Madame Véronique GHEZ, présente et acceptante, en qualité de Gérante, demeurant le petit saussay 14700 Perthéville Ners, à compter du 1er janvier 2003. L'Assemblée décide d'allouer à Mr Frédéric GHEZ une prime de départ de 4 000 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de fixer la rémunération de la gérante à 1 500 € par mois à compter du 1er janvier 2003 et de lui attribuer comme avantage en nature, un véhicule de fonction évalué à € 150 par mois.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès- verbal, signé par tous les associés.

Mr Frédéric GHEZ

Bon pour démission des fonctions de gérant

Mme Véronique GHEZ

Bon pour acceptation des fonctions de gérant